

Le 14 juillet 2004

Monsieur Serge Alain, Directeur
Direction de la planification des parcs
Société de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 10^e étage, boîte 94
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Comité aviseur – Avis relatif au Plan de développement du parc national du
Mont-Orford

Monsieur,

Lors de la dernière rencontre du comité aviseur tenue le 15 juin dernier, il a été convenu que chaque membre du comité formulerait un avis écrit qui vous serait transmis et dont l'essentiel du contenu serait réintégré par votre direction dans un avis reflétant l'ensemble des préoccupations des membres du comité et qui serait par la suite transmis au Ministre.

L'avis que je vous transmets prend en considération les éléments suivants :

- 1) La mission de la Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ) qui vise « à assurer pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, et les mettre en valeur pour qu'ils soient accessibles au public aux fins d'éducation et de pratique d'activités de plein air, dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économiques, culturel, social et environnemental » (FAPAQ, 2004).
- 2) Le fait que la FAPAQ est un des « acteurs de premier plan dans la Stratégie québécoise sur la diversité biologique au chapitre de la conservation » (F1 du plan directeur provisoire) et dont un des objectifs est d'atteindre une superficie en aires protégées de l'ordre de 8% d'ici 2005.
- 3) L'importance du parc national du Mont-Orford à l'échelle régionale en tant qu'une des rares entités forestières non fragmentées de superficies significatives qu'abrite encore cette région.

- 4) L'importance de préserver des aires protégées de grande superficie dont des noyaux de conservation non fragmentés d'au moins 10 000 ha selon Anderson (1999) suffisamment grands pour protéger les écosystèmes représentatifs de la région naturelle et toute la diversité des espèces qui y sont associées afin de prévenir les influences de l'extérieur. Le parc national du Mont-Orford n'atteint pas présentement ce seuil critique de 10 000 ha (100 km²) (la superficie actuelle du parc étant de : 5 837 ha (58,37 km²)) soit la superficie non fragmentée requise pour représenter adéquatement et maintenir la dynamique des écosystèmes des Appalaches.
- 5) La vocation particulière de certains secteurs du parc notamment les secteurs permettant des activités intensives dont le domaine skiable et le golf qui font partie également d'une partie des territoires sous bail et l'importance pour la FAPAQ de maintenir la viabilité de la station de ski.

Le mandat du comité vise à fournir au Ministre un avis éclairé relatif au plan de développement déposé par Mont-Orford inc. incluant l'échange de terrains entre la FAPAQ et Mont-Orford inc. Les membres devraient donc à partir des informations qui leur ont été transmises et en fonction de l'expertise de chacun formuler un avis qui tiendrait compte à la fois des éléments mentionnés plus haut ainsi que des retombées tant écologique, sociale et économique du plan de développement.

Ma réflexion personnelle ainsi que l'analyse du projet que j'ai été en mesure d'effectuer à partir des informations reçues m'amènent donc à formuler l'avis suivant:

À cette étape-ci du processus de réflexion et d'analyse enclenché par le comité aviseur il serait d'après-moi prématuré de recommander l'échange de terrains entre la FAPAQ et Mont-Orford inc. Étant donné la complexité du plan de développement de Mont-Orford inc. et de ses retombées tant écologique, sociale qu'économique à l'échelle régionale, une analyse plus complète de ce plan incluant l'échange de terrains devrait être effectuée par le comité afin de formuler un avis sérieux et éclairé au Ministre.

Ce constat se base en grande partie sur le manque d'informations concernant certains éléments fondamentaux au projet ou sur le fait que certaines questions ont été laissées jusqu'à maintenant en suspens et qui nécessitent des réponses claires pour l'analyse complète du projet. Il m'apparaît donc nécessaire afin d'assurer une réflexion éclairée et une analyse sérieuse et approfondie du projet, d'obtenir dans un premier temps des informations supplémentaires et dans certains cas, d'obtenir des contre-expertises ou des avis externes à la Société ou de Mont-Orford inc. en plus d'une étude d'impacts globale du projet.

Ainsi, les documents suivants devraient être transmis à tous les membres du comité :

- Le rapport complet portant sur l'étude de faisabilité du plan de développement effectuée pour Mont-Orford inc. (une partie seulement du rapport m'a été transmise).
- Le rapport faisant état de l'analyse du domaine skiable.
- Le rapport d'évaluation de la juste valeur marchande des propriétés faisant l'objet de l'échange de terrains entre la FAPAQ et Mont Orford inc., produit par le ministère des Transports du Québec.
- Le plan directeur du parc national du Mont-Orford.
- Tout autre document pertinent à la réflexion du comité.

De plus, toujours dans l'esprit de formuler un avis éclairé et sérieux au Ministre, il me semble approprié de demander qu'une étude d'impacts globale du projet soit réalisée avant même que le ministre ait statué quant à l'échange de terrains entre la Société et Mont-Orford inc. et qui tiendra compte de tous les impacts tant écologique, social, qu'économique.

Toutefois, cette étude approfondie de l'ensemble des impacts réalisée par une firme d'expert-conseil indépendante mandatée à cette fin devra prendre en compte les préoccupations spécifiques des membres du comité.

En fait, cette étude devrait, entre autres choses, permettre d'évaluer concrètement les impacts du projet immobilier et de développement d'infrastructures à caractère récréatif (dans la zone sous bail) sur les milieux naturels et les écosystèmes touchés par le projet; la perte et la dégradation de milieux naturels dans la portion sud du parc, le gain de milieux naturels dans la portion au nord du parc; les impacts sur les milieux naturels, les espèces fauniques et floristiques; l'impact du projet sur l'intégrité écologique des milieux naturels localisés non seulement dans les zones limitrophes au projet de développement mais également dans les secteurs faisant partie du « noyau » de conservation à l'intérieur même du parc.

L'étude devrait également mettre en lumière les éléments permettant d'évaluer la viabilité de la station de ski en lien avec le projet de développement immobilier et préciser les retombées économiques à court, moyen et long terme. De plus, l'étude devrait évaluer différents scénarios relatifs au plan de développement dont celui où le projet ne se réalise pas selon le plan initialement prévu (ex : pas d'échange de terrains).

De plus, dans certains cas, des contre-expertises ou des avis externes à la Société ou de Mont-Orford inc. seraient nécessaires afin de supporter les recommandations du comité.

J'aimerais pour ma part, obtenir :

- 1) Un avis juridique externe relatif à l'interprétation de certains articles de la Loi sur les parcs notamment l'article 5 et 8.2 en regard à la cession de terrains faisant partie d'un parc national de conservation à un promoteur immobilier.

- 2) Des détails relatifs au « mécanisme pour assurer l'équité dans l'échange de terrain » mentionné dans le Rapport de consultations de la Société de la Faune et des Parcs suite aux audiences publiques. Par ailleurs, il me semble important qu'on effectue aussi une contre-expertise externe relative à l'évaluation de la juste valeur marchande des propriétés ciblées dans le cadre de l'échange de terrains entre la FAPAQ et Mont-Orford inc.

Suite à cet avis et une fois certains éléments d'informations obtenus, une rencontre du comité devrait avoir lieu pour discuter de certains points fondamentaux avant que l'avis ne soit transmis au Ministre. Je suggère également que les avis respectifs des membres soient envoyés à tous les membres du comité pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant cette rencontre.

D'autre part, afin d'assurer toute la transparence requise aux travaux du comité et faciliter la tâche de celui-ci, je suggère qu'un secrétariat indépendant de la FAPAQ (ex : 1jr par semaine) ainsi qu'un budget de fonctionnement, soient mis à la disposition du comité.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Francine Hone
Biologiste en conservation
Corridor appalachien